

Deux maux des harkis

Régis PIERRET *

Longtemps, les harkis ont été entourés d'un vaste non-dit, non-dit imputable à la guerre d'Algérie. Plus encore, cette communauté a recouvert la figure du paria, les harkis ayant été considérés pendant près de quarante ans comme des traîtres. Dans une première partie, intitulée « une communauté absorbée par l'immigration algérienne », nous allons largement revenir sur le thème de l'amalgame, thème qui permet d'occulter une question. Dans une seconde partie, intitulée « changement d'histoire du traître à la victime » nous traiterons de l'histoire, de l'évolution de l'histoire qui condamne puis réhabilite une communauté.

Une communauté absorbée par l'immigration algérienne

La notion d'immigration, intrinsèquement, amalgame deux réalités distinctes et parfois complémentaires. En effet, pourquoi immigrer-t-on. L'acte de partir a principalement deux types de raisons, le premier est d'ordre politique, le second d'ordre économique. Ces deux logiques sont parfois liées. Que dire, lorsqu'au sein d'un même territoire géographique, on retrouve d'une part une immigration économique (l'immigration algérienne) et d'autre part une immigration politique (les harkis). Tandis que la première est une « immigration voulue », la seconde est une « immigration forcée », -rappelons que les harkis qui ne parvinrent pas à partir furent massacrés-

**amalgame
post-colonial
désaveu
reconnaissance**

Les harkis, après l'Indépendance de l'Algérie deviennent des parias. Aussi, la guerre d'Algérie scinde la communauté algérienne en deux communautés, la première que nous appelons la communauté algérienne est constituée de ceux qui se sont battus du côté du FLN, la seconde que nous nommons la communauté harki est composée des supplétifs de l'armée française. Ces deux immigrations ont pour marqueur identitaire le « choix » effectué par chacune d'elles durant la guerre d'Algérie. Choix qui entraîne une première distinction puisque les premiers sont des immigrés au sens classique du terme et les seconds sont des rapatriés puisque les harkis n'ont jamais cessé d'être français. Remarquons également que ces deux immigrations ont pour particularité commune de constituer des immigrations post-coloniales. Immigrations, si nous prenons en considération le fait que ces deux communautés quittent leurs terres d'origine. Mais l'immigration des harkis se démarque de celle des Algériens, puisque les premiers sont demeurés français et non les seconds. Par conséquent, l'immigration politique des harkis n'en est pas entièrement une au sens littéral du terme, puisqu'il s'agit d'un rapatriement. - Au sujet des harkis ceux-ci sont des RONA (Rapatriés d'Origine Nord Africaine), des FMR (Français Musulmans Rapatriés), ce ne sont pas des travailleurs immigrés¹. Par ailleurs, pour les harkis, l'exil prend une tournure définitive, puisque dès lors ils sont bannis de leur communauté d'origine, la communauté algérienne. A priori, donc, à partir de 1962, tout

sépare les harkis de la communauté algérienne. Pourtant, dans le contexte de l'après-guerre d'Algérie, la question harki va progressivement se fondre, voire se confondre avec l'immigration algérienne. Amalgame qui permet d'occulter le problème harki². Dès le début des années quatre vingt, lorsqu'a émergé le problème des secondes générations, cette thématique a consisté en une confusion. En effet, c'étaient deux questions qui étaient fusionnées en une seule, puisqu'il s'agissait tout à la fois des jeunes issus de l'immigration algérienne et des enfants de harkis. Lors du premier été chaud (1981), les rodéos sont l'œuvre de jeunes issus de l'immigration et d'enfants de harkis, notamment aux Minguettes. Rappelons que la Marche pour l'Égalité et contre le Racisme est organisée en 1983 à l'initiative de Toumi Djadja qui est fils de harki, au même titre que cinq autres « marcheurs ». Ainsi, sur dix organisateurs de la Marche, six sont des enfants de harkis. La marche qui se concrétise par l'obtention d'une carte de séjour de dix ans rend compte de l'occultation de la question harki. Pour les enfants de harkis, elle est un désaveu car leur spécificité n'est pas prise en considération. C'est pourquoi, après la Marche, les enfants de harkis se dissocieront des jeunes issus de l'immigration. Si la Marche permet qu'une des principales revendications aboutisse : l'établissement d'une carte de séjour de dix ans pour les jeunes issus de l'immigration, elle est un échec pour la communauté harki : aucune mesure n'est prise à leur égard. Plus encore, la Marche renforce l'amalgame puisque dès lors, ils sont traités d'égal à égal avec les jeunes issus de l'immigration. En effet, leur spécificité leur est déniée. Les naturalisations, l'accession à la citoyenneté française des "Beurs"³ sont vécues comme une mise en concurrence qui se traduit, peu après la Marche pour l'Égalité et Contre le Racisme, par un éloignement des enfants de harkis des jeunes issus de l'immigration. Ainsi, tandis que la période de la fin des années soixante-dix a été

une période de rapprochement, -les jeunes issus de l'immigration, tout comme les enfants de harkis subissant le racisme dans les cités- dès le début des années quatre-vingt, la rupture est consommée⁴. Par conséquent l'amalgame éloigne ces deux communautés.

Changement d'histoire du traître à la victime

Parler de la communauté harki amène à s'interroger sur la production de l'histoire. Tant que cette communauté ne possédait pas d'intellectuels perdurait l'image du traître, image qui ne rendait compte ni de la complexité de la guerre d'Algérie, ni de celle du choix des harkis. Longtemps, les enfants de harkis ont hérité d'une identité dont ils ont eu du mal à se débrouiller ou à se dépêtrer. Image du père telle qu'elle était retranscrite historiquement : celle du traître. Le président algérien, lors de sa venue en France l'a exprimé clairement en assimilant les harkis aux collabos, dans un discours prononcé le 16 juin 2000, terme ayant en France la résonance que l'on sait et renvoyant à la face sombre de l'Histoire de France sous l'occupation allemande. Pour l'historien Mohamed Harbi, qui fut un dirigeant du FLN durant la Guerre d'Indépendance, les harkis ne sont pas à ses yeux assimilables à des "collabos". Le contexte de la Guerre d'Indépendance ne correspondant pas à la situation historique de cette période, on ne peut plus troubler, que fut l'occupation de la France durant la Seconde Guerre Mondiale⁵. Les enfants de harkis ont grandi avec cette image terrible que leurs pères avaient trahi. Lourd héritage que d'être considérés comme des fils de traître, que de se dire que leurs pères étaient tout à la fois des traîtres et des bourreaux. Ainsi, Abderhaman raconte sa découverte : *"J'ai appris que j'étais harki très tôt. J'entendais parler chez moi de harki. En sixième, j'ai cherché le mot harki dans le dictionnaire la définition était traître, milicien. J'ai refermé*

le dictionnaire et je ne l'ai plus rouvert. J'avais honte" (Abderahman, 34 ans, responsable de la manutention, Puy-de-Dôme).

Le regard des jeunes aujourd'hui, sur cette question, a largement évolué en raison du grand nombre d'écrits sur les harkis tendant à réhabiliter cette communauté. Pour la communauté harki la "sortie du tunnel" s'est notamment effectuée grâce à Mohand Hamoumou, fils de harki, dont le livre paru en 1993, "Et ils sont devenus harkis" constitue le premier écrit scientifique à destination du grand public sur ce sujet. Cet ouvrage a eu l'immense avantage de sortir les harkis de l'oubli, de rendre compte de la variabilité de leur engagement et plus encore de réhabiliter les pères au niveau des enfants. Aujourd'hui, la communauté harki possède des intellectuels capables de la représenter et de faire valoir ses droits. De surcroît, les enfants de harkis depuis quelques années témoignent de leur existence, des difficultés rencontrées imputables à leurs origines. Surtout, les dignitaires de la communauté harki sont médiatisés, que l'on pense à Abdelkrim Klech, Mohand Hamoumou, Boussad Azni⁶. Des documentaires ont été réalisés sur cette communauté, contribuant à la faire connaître et à sensibiliser l'opinion sur l'histoire des harkis et des enfants de harkis.

La reconnaissance publique apparaît, aujourd'hui comme une sortie du mépris. Tandis que les harkis se sont enfermés durant près de quarante ans dans le mutisme, aujourd'hui, ils sortent de leur silence. Les gestes effectués par l'État français en leur direction n'y sont pas étrangers⁷. -Il n'est pas anodin de voir que différentes mesures ayant trait à la reconnaissance ont eu lieu après la bévue de l'État français lors de la venue du Président algérien en juin 2000-. Longtemps déconsidérés des deux côtés de la Méditerranée, la reconnaissance par l'État français de leurs massacres les autorise à exister officiellement et non plus

officieusement. Après avoir été humiliés, baffoués, niés, la reconnaissance des persécutions dont ils ont été l'objet, permet aux harkis de se construire, d'appeler à une réécriture de l'Histoire. En effet, ils n'apparaissent plus comme des bourreaux, mais comme des victimes. C'est pourquoi, la reconnaissance publique, si elle est symbolique n'en demeure pas moins capitale. Elle inscrit les harkis dans l'Histoire de la société française. ■

*** Sociologue rattaché au CADIS (Centre d'Analyse et D'Intervention Sociologique) Formateur à l'ITSRA (Institut de Travail Social de la Région Auvergne)**

(1) 20 000 harkis et leurs familles échappant aux massacres perpétrés par le FLN après l'Indépendance de l'Algérie réussirent à regagner la France, soit environ 100 000 personnes. Selon le rapport de l'ONU, effectué par le contrôleur général aux armées, Christian de Saint-Salvy, il y avait en Algérie au moment du cessez-le-feu 153 000 supplétifs, 60 000 militaires et 50 000 notables, soit 263 000 personnes engagées ou "récemment démobilisées" du côté français. "Familles comprises, il y avait plus d'un million de personnes menacées sur huit millions de musulmans algériens" (Assemblée Nationale, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 8 décembre 1999. Rapport fait au nom de la commission culturelle, familiale et sociale sur la proposition de résolution (n° 1879) de M. François GOULARD tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation actuelle des harkis en France et plus particulièrement de leurs enfants par M. Serge BLISKO, député).

(2) Rappelons que les harkis sont rapatriés par des officiers de l'armée française qui désobéissent aux ordres de Louis Joxe, ministre des armées du gouvernement du Général de Gaulle.

(3) Cette dénomination provient directement du "verlan". Les jeunes d'origine maghrébine se baptisant dans un premier temps de "Reubeu" (première inversion du vocable "arabe"), puis par une seconde inversion de ce vocable, ils se rebaptiseront les "Beurs".

(4) Voir sur cette question l'ouvrage de Catherine WIHTOL de WENDEN, Rémy LEVEAU, *La bourgeoisie*. Les trois âges de la vie associative de l'immigration, Paris, Éditions CNRS, 2001.

(5) "il est une catégorie qui a la force d'un mythe et qui veut organiser la réflexion sur ce drame, à partir du couple résistance patriotique du peuple algérien et collaboration avec l'ennemi des harkis. Ce type de simplification vient de la comparaison avec d'autres expériences historiques. Mais comparaison n'est pas raison. C'est commettre une erreur d'appréciation historique que d'assimiler le combat des Algériens pour la naissance (ou la renaissance) d'une nationalité à la guerre entre deux vieilles nations comme la France et l'Allemagne dans la guerre de 1939", Mohamed HARBI, Dire enfin que la guerre est finie, Journal Le Monde du 4 mars 2003.

(6) Abdelkrim Klech a effectué plusieurs grèves de la faim, leader de l'association Justice pour les Harkis, Mohand Hamoumou est à l'origine de l'association AJIR pour les Harkis, il est l'auteur du livre « Et ils sont devenus harkis », op.cit, Boussad AZNI est le président du Comité National de Liaison des Harkis, il est l'auteur de l'ouvrage *Harkis, crime d'Etat*, Ramsay, 2002.

(7) Nous faisons notamment référence à la journée nationale d'hommage aux harkis mise en place le 25 septembre 2001 ou encore à la loi "portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés" votée le 10 février 2005 et mise en application le 26 février 2005.